



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Christian Hay, Président
Séance ordinaire du **24 avril 2018**

Considérant que le préavis municipal N° 26 concernant:

**Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif
et le remplacement de services dans le secteur de la rue du Temple**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

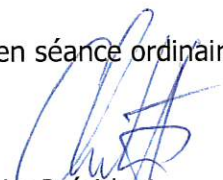
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

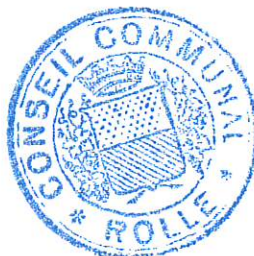
- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 22 janvier 2018
- entendu le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier cet objet

Décide

1. d'adopter les travaux de pose et de remplacement des différents services sur la rue du Temple et sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de ces aménagements selon les projets mis à l'enquête publique.
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'035'500.- TTC pour le financement des travaux, *montant duquel seront déduites les éventuelles participations de tiers.*
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - a. CHF 2'448'600.- TTC à imputer au compte 4600.5040.22 «Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - b. CHF 225'700.- TTC à imputer au compte 4310.5010.22 «Remplacement et mise en conformité de l'éclairage public, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - c. CHF 361'200.- TTC soit le solde à imputer au compte 8300.5040.22 «Remplacement de la conduite de gaz, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
5. d'autorise la Municipalité à emprunter, *en francs suisse*, la somme de CHF 3'035'500.- TTC auprès de l'établissement *financier* qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 24 avril 2018


Le Président
Christian Hay



La Secrétaire
Violaine Cherpillod

